



Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de
la formation, de la jeunesse
et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux parents des élèves vaudois
Aux élèves des établissements scolaires
vaudois

Lausanne, le 23 avril 2020

Enseignement à distance dès le 27 avril 2020 – Suppression des examens de 11^e année

Mesdames, Messieurs,
Chers parents, chères et chers élèves,

Notre société, notre canton, vous-mêmes ainsi que vos familles traversent une période extraordinaire qui apporte son lot de difficultés et d'incertitudes. La crise générée par le COVID-19 a contraint le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat à prendre des décisions immédiates que la population a été appelée à appliquer sans délais. Ces changements ont entraîné des efforts exceptionnels, des épreuves importantes et des inquiétudes légitimes dans tous les foyers, en particulier depuis le 13 mars dernier, date à partir de laquelle les cours en classe ont été interdits et des mesures de semi-confinement ont été décrétées.

Dans la continuité de ces premières décisions, mon département a cherché à adapter notre système de formation aux circonstances et à alléger la pression sur les familles et les enseignants. Ainsi, le DFJC a rapidement fixé un cadre clair pour l'enseignement à distance : limiter les objectifs d'apprentissage à la consolidation des acquis et suspendre toutes les notes. Il a également décidé il y a un mois d'annuler les épreuves cantonales de référence (ECR). Aujourd'hui, je vous informe que le Conseil d'Etat a pris la décision de supprimer les examens de fin de 11^e année. L'égalité des chances n'aurait pas pu être garantie en cas de tenue de ces examens. En effet, l'enseignement à distance donné sur plusieurs semaines est vécu de manière très différente pour les 92'000 élèves du canton. Malgré des outils performants, les bonnes volontés, le courage et l'implication des élèves, des enseignants, des familles et des directions, cet enseignement ne peut se substituer aux cours en classe. Dans le même esprit, je vous informe que les conditions d'orientation et de promotion seront également assouplies et elles vous seront communiquées rapidement. Toutes ces mesures ont un but commun : garantir l'égalité des chances et limiter autant que possible l'impact de la crise sur le cursus des élèves.

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a annoncé son plan d'assouplissement des mesures contre la pandémie de COVID-19. Il prévoit une reprise de l'école obligatoire le 11 mai, mais elle doit encore être confirmée et précisée le 29 avril prochain. Cette reprise est une bonne nouvelle car nos écoles pourront devenir à nouveau des lieux de formation et de vie. Néanmoins, je sais qu'elle génère de nombreuses interrogations

voire des inquiétudes. Le défi est en effet de taille car il faut en quelques jours à nouveau préparer notre système scolaire à une nouvelle étape de la crise. Face à l'ampleur de cette pandémie, il faut avoir l'humilité de reconnaître que nous n'avons pas encore toutes les réponses à toutes les questions. Par contre, je peux vous assurer que les scénarios sur lesquels nous travaillons accordent une place centrale aux enjeux sanitaires et que cette reprise se fera en respectant strictement les recommandations des autorités médicales fédérales et cantonales. La santé des élèves, des familles et de tous les professionnels de l'école est au cœur de nos priorités.

D'ici là et depuis la rentrée du lundi 27 avril prochain, l'enseignement à distance va reprendre et continuer durant deux semaines, mais sans pression. A la réouverture des classes prévue le 11 mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'objectif principal sera de prendre le temps de renforcer le lien pédagogique forcément distendu entre les élèves et les enseignant.e.s. Vous recevrez donc un nouveau courrier de ma part une fois les décisions prises par le Conseil fédéral, le mercredi 29 avril prochain. Je pourrai alors vous renseigner sur les nouvelles modalités organisationnelles et sanitaires de cette reprise (nombre d'élèves par classe, mesures de sécurité sanitaire, mesures pour les personnes à risque, horaires, modalités pour les transports publics, etc.), mais aussi sur l'adaptation des conditions de promotion et d'orientation. J'y détaillerai également le futur du service d'accueil scolaire (SAS). Dans l'intervalle, je vous rappelle que les SAS maintiennent leurs prestations et nous demandons aux parents qui souhaitent y avoir recours de s'annoncer au secrétariat de leur établissement dès que possible.

Le passage à l'enseignement à distance a été l'une des activités les plus emblématiques de la période de semi-confinement. Je tiens à vous adresser mon immense gratitude pour votre travail, votre implication et votre courage durant cette période qui n'a été facile pour personne – y compris pour les enseignant.e.s dont l'engagement est également à saluer chaleureusement. Nous allons pouvoir construire sur cette expérience. Aujourd'hui, avec vous, nous pouvons faire de la réouverture progressive des écoles une nouvelle étape importante. Celle d'avancer malgré la pandémie. Je peux vous assurer que le Département y met toute son énergie.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration, je vous transmets, Mesdames, Messieurs, chers parents, chères et chers élèves, mes cordiaux messages.


Cesla AMARELLE